

SAINT-THURIEN, le 15 septembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 24 septembre 2026 à 20 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Quimperlé Communauté : présentation du rapport d'activité 2025 par le Président, Christophe LE ROUX,
- 2°) Acquisition du bâtiment situé 14 Place du Centre,
- 3°) Acquisition de la licence IV de l'Arlequin,
- 4°) Budget primitif 2026 : décision modificative,
- 5°) Création d'un conseil municipal des jeunes,
- 6°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Julie COUTARD et Fanchon THUAUDET.

Absents excusés : Jérôme LE CUNFF (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE).

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, le rapport d'activité 2025 de développement durable et d'égalité femmes-hommes est présenté aux membres du conseil municipal par le Président de Quimperlé Communauté, Christophe LE ROUX.

Délibération du Conseil Municipal

20260704

Objet : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Frédéric WUST, adjoint délégué à la jeunesse, à la culture et à la vie associative, soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) afin de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer l'apprentissage de la citoyenneté. Il présente le projet, les modalités d'organisation de l'élection ainsi que le calendrier de lancement à l'assemblée.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectifs de :

- Donner une place réelle à la parole des jeunes dans la vie locale,
- Faire découvrir la démocratie, le débat, le vote et la notion d'intérêt général,
- Permettre aux jeunes de proposer puis de mener des actions concrètes,
- Créer du lien entre les jeunes, les élus, les associations et les habitants,
- Encourager l'engagement, la responsabilité et l'autonomie.

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de jeunes résidant dans la commune, autorisés par leur représentant légal, âgés de 9 à 17 ans, pour un effectif maximum de 10 membres. La durée du mandat est de 2 ans.

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes est fixé par un règlement intérieur précisant notamment les modalités de réunion ainsi que les règles de participation et d'expression des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Fait à SAINT-THURIEN, le 25 septembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

